

AVIS DE LA MAIRIE – KELOU AN TI KÉR

ARGENT DE POCHE

Trois nouvelles matinées sont proposées pour les jeunes de la commune (de 16 à 17 ans et 8 jeunes maximum).

Elles auront lieu les **23, 24 et 25 avril de 9h à 12h** et seront encadrées par les services espaces naturels et technique de la mairie. Ce sera l'occasion de réaliser à nouveau des actions d'entretien sur les dunes et le long du littoral. Pour vous inscrire, merci de contacter l'accueil de la mairie.



RÉNOVATION DE LA SALLE JEAN FILY

Les travaux de rénovation de la salle Jean Fily se poursuivent. Actuellement, la dépose du bardage s'achève, le renforcement de la charpente est en cours. La mise en place des filets de protection a été réalisée le 17 avril pour un démarrage de la toiture à partir du 22 avril. Un arrêté de circulation pour interdire la circulation entre la salle et Croas Ivin a été pris conformément aux directives de la fédération du BTP Bretagne.

FERMETURE DE L'ESCALIER DE LA PLAGE DE GWENN DREZ AU CURNIC

Le passage de la tempête Pierrick a coïncidé avec des grandes marées. La dune, le long de la plage du Curnic, a subi de l'érosion et du désensablement du pied de dune. Le bloc de béton servant d'ancrage à l'escalier a été désensablé également : il apparaît que la corrosion des tiges de fixation a entraîné la désolidarisation des pieds de l'escalier. Ce problème explique en partie sa relative instabilité constatée ces dernières semaines. Pour raison de sécurité, l'utilisation de l'escalier est interdite à tous les usagers jusqu'à réparation. L'évolution du profil de la dune, suite à l'érosion, pourrait nécessiter un repositionnement (recul) ; pour le moment, la plateforme au sommet de l'escalier demeure stable. Après un hiver particulièrement tempétueux et un recul assez marqué, le haut de plage et la dune devraient progresser à nouveau au printemps et en été selon un cycle naturel.

MÉRULE

L'article 76 de la loi ALUR du 24 mars 2014 a instauré un dispositif de lutte contre les mérules. Il est basé sur l'obligation d'information, à l'initiative des propriétaires ou occupants de logements, et s'articule autour des connaissances et des caractéristiques locales de développement de ce champignon lignivore. Dès qu'il y a connaissance de présence de mérule, une déclaration est à faire en mairie via le [cerfa 12010*02](https://cerfa.fr/cerfa/12010*02).

ÉLECTIONS

Pour voter lors des élections européennes 2024 qui auront lieu le dimanche 9 juin, vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 1^{er} mai, en utilisant le service FranceConnect, ou jusqu'au 3 mai avec le formulaire papier à retirer en mairie.

DÉRATISATION

Le dératiseur passera le vendredi 26 avril en matinée. Si vous désirez son passage, merci de vous inscrire à l'accueil de la mairie au 02 98 25 61 07. Pour rappel, son intervention est prise en charge par la commune.

TITRES D'IDENTITÉ

Pour préparer sereinement les vacances, les examens ou les voyages scolaires, et en prévision des élections européennes du 9 juin, c'est le moment d'anticiper sa demande de carte nationale d'identité ou de passeport. Pour cela, **remplissez la pré-demande et prenez rendez-vous en ligne sur www.guisseny.net**. Regroupez tous les justificatifs en format papier et apportez-les le jour de votre rendez-vous.



RAPPEL

L'Agence Postale Communale est ouverte les mardis, mercredis, vendredis et samedis, de 8h45 à 11h45.

COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 08 MAI 1945

La cérémonie commémorative du 80ème anniversaire de la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie, organisée par l'UNC, aura lieu le mercredi 8 mai et sera présidée par M. Raphaël Rapin, maire de Guissény. Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- 10h30 Rassemblement devant la mairie
- 11h00 Cérémonie des couleurs
- Défilé vers le monument aux morts
- Cérémonie au monument aux morts
- Défilé jusqu'à la Maison Communale
- Vin d'honneur à la Maison Communale offert par la municipalité et l'UNC.

ENEDIS

Afin de réaliser des travaux sur le réseau de distribution, des coupures d'électricité interviendront le jeudi 25 avril entre 8h30 et 13h, dans les quartiers des Barrachou, Clos Edern, Noguel, Mez ar Seiler, rue Jacques Cartier, route de la Croix, Mean Barraock, route du Curnic. Merci de votre compréhension.

TRI DES DÉCHETS / LASASTEZ

Ordures ménagères – bac gris
Vendredi 26 avril

Emballages secs – bac jaune
Mercredi 1^{er} mai



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE / LEVRAOUEG

La bibliothèque est ouverte le lundi de 10h à 11h et de 18h à 19h, le mercredi de 10h à 11h30 et de 17h à 18h et le samedi de 10h à 11h30 à Ti an Oil. Bonne lecture ! <https://guisseny-pom.c3rb.org>. L'accès à la bibliothèque est gratuit et ouvert à tous.



ESG – Dimanche 21 avril
Seniors A : repos.
Seniors B : repos.
Seniors C à Plouguin à 13h30.

OPÉRATION RÉCUPÉRATION DE FERRAILLE

L'ES Guissény récupère votre ferraille et vos batteries !

 **Samedi 13 & 20 avril 2024, de 9h à 12h**

 **Services Techniques Municipaux de Guissény**

 **Nous offrons la possibilité de récupérer la ferraille chez vous !**

Quoi mettre dans la benne ?

Vélo Tondeuse Batterie Casserole
Outillage métallique Radiateur Barbecue ...



Contact : 06 69 23 27 11

@esguissenyfootball   @ES Guissény

FÊTE DES SENTIERS

L'association « Strejoù glas Gwiseni » organise le dimanche 28 avril sa fête des sentiers.

Sont proposés trois circuits pédestres de 7 à 15 kms environ, un circuit VTT et un circuit attelages/cavaliers.

Inscriptions à partir de 8h30 à la maison communale. Circuits balisés. Départ libre.

Participation de 5 € (adultes) et 1 €

(enfants – de 12 ans). Ravitaillement en cours de randonnée. Un repas sera servi sur réservation (date limite 23/04/2024) 12 € adultes, 6 € enfants de 6 à 12 ans et gratuit enfants de moins de 6 ans.

Pour tous renseignements complémentaires ainsi que pour les réservations au repas, téléphonez au 06 74 76 76 64 ou 06 24 35 94 69. Site : www.randosentiersguisseny.jimdo.fr



AUPC

Les adhérents de l'association sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 27 avril à 17h à Ti an Holl.

CÔTE DES LÉGENDES HANDBALL

JAMBON À L'OS le dimanche 5 mai à midi à la salle Étienne Guilмотo à Kerlouan.

Inscriptions jusqu'au mercredi 1er mai sur le site du club www.clhb.info ou au 06 19 91 05 23 ou au 06 82 38 70 71.

COMMUNAUTÉ LESNEVEN CÔTE DES LÉGENDES

CINÉ RENCONTRE AUTOUR DE L'ÉDUCATION ET DU HANDICAP

Mercredi 24 avril à 19h45 au Cinéma Even à Lesneven
Avec le Réseau parentalité, la CLCL organise un ciné rencontre autour de l'éducation et du handicap avec la projection du film « La nouvelle femme » de Léa Todorov. À l'issue, un temps de discussion animé par PRH29 invitera à échanger sur le handicap, l'accueil et l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques.
Tout public. Gratuit. Contact : 02 98 21 11 77 ; enfance@clcl.bzh.

RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR INDIVIDUEL !

La Communauté Lesneven Côte des Légendes propose des composteurs. Deux tailles sont disponibles en échange d'un chèque de caution : 345 litres à 16 € et 830 litres à 31 €. Pour en faire l'acquisition, inscrivez-vous sur <https://www.clcl.bzh/reservation-composteur-individuel>. Contact : 02 98 21 05 05 ; tri@clcl.bzh.

FORMEZ-VOUS AU COMPOSTAGE

Des ateliers compostage permettant de s'initier ou de se perfectionner à la pratique du compostage sont ouverts gratuitement aux habitants : mercredi 24 avril à 14h et jeudi 25 avril à 16h30 à l'Hôtel communautaire (12, Bd des Frères Lumière). Gratuit. Inscription sur <https://www.clcl.bzh/ateliers-compostage> - 02 98 21 05 05 ; tri@clcl.bzh

INVENTAIRE DES ZAE* : PROPRIÉTAIRES ET OCCUPANTS, RÉPONDEZ À LA CONSULTATION !

Vous êtes propriétaire ou occupant d'un local ou d'un terrain au sein d'une *Zone d'Activités Économiques du territoire de la Communauté Lesneven Côte des Légendes ? Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour nous faire part de vos observations et participer à l'élaboration de cet inventaire en répondant au formulaire en ligne : <https://urlz.fr/q43j>. Cette consultation est ouverte jusqu'au 30 avril 2024.

LA MAISON DE L'EMPLOI PROPOSE

*L'atelier « Numér'Action »

Venez apprendre à utiliser un ordinateur et ses outils (la souris, le clavier, internet...)

L'atelier se déroule les jeudis et vendredis de 10h à 12h pendant 5 semaines. Prochaine session le jeudi 16 mai à 10h.

*L'atelier « La sécurité sur internet »

Les bonnes pratiques pour se protéger, savoir repérer les messages frauduleux... Le jeudi 16 mai de 14h à 16h

*L'atelier « La santé sur internet »

Utiliser vos comptes personnels liés à la santé en ligne, jeudi 23 mai de 14h à 16h. Inscription auprès de l'accueil de la Maison de l'emploi/France services.

NUMÉROS UTILES

Cabinet médical Evit ar Vuhez
02 98 25 61 21. Rdv sur Doctolib.
Dr Stricot 02 98 25 78 78
Urgences médicales 15

Cabinet dentaire 02 98 25 61 27
Pharmacie 02 98 25 61 12 ou 3237
Kiné à domicile 07 66 73 93 24

Cabinets infirmiers :

Bleu Océan 02 98 25 77 76
An Avel 02 98 25 62 60
Cabinet des infirmières 02 29 62 31 69

Gendarmerie 02 98 04 00 18 ou 17

Pompiers 18 ou 112

ENEDIS 09 70 83 19 70

Eau-assainissement 02 98 83 02 80

Déchets 02 98 21 87 88

CINÉMA EVEN LESNEVEN

Pas de vagues

Samedi 20 à 20h15

Et plus si affinités

Vendredi 19 à 20h15
Dimanche 21 à 15h45
Lundi 22 à 20h15

Kung Fu Panda 4

Dimanche 21 à 10h45
Lundi 22 à 14h15

Le jeu de la Reine

Dimanche 21 à 20h15

14 jours pour aller mieux

Lundi 22 à 09h30

Ducobu passe au vert !

Mercredi 24 à 14h15
Vendredi 26 à 14h15
Samedi 27 à 20h15

CORRESPONDANTS PRESSE

Le Télégramme :

Isabelle Delattre
idelattre.telegramme@gmail.com

Ouest France :

Thierry Maheas
thierry.maheas@wanadoo.fr

FOOD TRUCKS

Camion bleu : 06 95 47 67 00
(mercredi) Place Saint Sezny

L'Anae street food : 06 71 69 01 22
(vendredi) Place de la mairie

INFOS PAROISSIALES / AR PARREZIOÙ

Samedi 20 avril : messe à 18h à Lesneven.

Dimanche 21 avril : messe à 10h30 à Goulven.

Dimanche 21 avril : messe en langue bretonne à 10h30 à Plouguerneau.

Mardi 23 avril : messe à 9h15 à Brignogan.

ANNONCES / A BEP SEURT

FERME TY GUILLERM

Viande de boeuf, veau, porc et volaille au détail surgelée en vente directe à la boutique de la ferme

Horaires d'ouvertures : mercredi 10h-12h30, vendredi 16h30-19h, samedi 10h-12h30, dimanche 10h-12h30.

Venez découvrir notre coin épicerie rempli de produits de producteurs locaux.

IMMOBILIER

Votre conseillère Nelly Hemon vous accompagne dans votre projet de vente ou d'achat sur le secteur de Guissény et ses environs.
Tél : 06 73 49 44 31 ou nelly.hemon@youlive-immobilier.fr



BRENNIG KAFÉ

Oyé, Oyé, le Brennig Kafé ouvre ses portes tous les weekends à partir du 19 avril les vendredi et samedi et ce jusqu'au 30 juin.

Ensuite c'est parti pour la saison estivale 😊

(juillet et août). Le bar sera alors ouvert du mardi au dimanche de 17h à 22h et jusqu'à l'heure légale si animation.

Au plaisir de vous servir un verre ou une glace les pieds « presque » dans l'eau ! David et Manu.



CAMPING DU CURNIC

Le camping du Curnic a ouvert ses portes le samedi 13 avril. Pour sa cinquantième année, les sanitaires se sont refaits une jeunesse afin de mieux vous accueillir ! Emplacements nus ou locatifs. Les réservations sont ouvertes sur notre site internet : <https://www.campingducurnic.com>. Pour tous renseignements : campingducurnic@gmail.com / 07.68.66.30.51 / 06.13.42.05.93. David et Manu

KIRIEL FLOCH APPRO LANNILIS

Week-end portes ouvertes les 17 et 18 mai. Grande Tombola : à gagner 1 bon achat 500€, 1 chariot valeur 200€, et de nombreux autres lots. Samedi dégustation de vin avec le producteur. Venez en profiter.

CABINET INFIRMIER AN AVEL

Temporairement et pour des raisons d'organisation, les permanences sont suspendues. Tél : 02 98 25 62 60. Merci de votre compréhension.

À VENDRE

- Pommes de terre nouvelles. Passez commande par SMS au 06 95 14 12 90.
- Moteur annexe Honda Arbre long 5 CV, et moto BMW R500 Série 5, 1972. Tél : 06 31 87 73 65.
- Œufs à la dousaine. Tél : 06 84 27 64 90.

TRAVAUX

Pour des travaux de jardinage ou de bricolage, je vous propose mes services. Appelez moi au 06 77 81 50 98. Paiement CESU.

ACCUEIL DE JOUR

L'Accueil de jour (La Parenthèse), ouvert du lundi au vendredi, est destiné aux personnes de plus de 60 ans chez lesquelles un diagnostic d'Alzheimer, ou de troubles apparentés, a été posé. La structure accueille, à la journée, des personnes vivant à leur domicile et habitant dans un périmètre de 15 kms autour de Lesneven, pour la réalisation d'activités. Les transports sont réalisés par l'établissement. Les demandes de renseignements et les pré-inscriptions se font auprès du bureau des entrées du Centre Hospitalier de Lesneven au 02 98 21 29 00.

L'Espace Nature & Bien-être, organise un atelier sur la

thématique de "La Vitamine D". Pourquoi consommer de la vitamine D est-il important pour notre organisme ? Quel rôle joue-t-elle dans notre métabolisme ? Quelle différence y a t il entre une vitamine D de synthèse ou naturelle (complément alimentaire) ? Quels aliments consommer pour en bénéficier ? Venez découvrir tous les avantages de cette vitamine D, le samedi 4 mai de 16h30 à 18h30, au 1 rue Traverse à Guissény. Participation : 5 € par personne sur inscriptions limitées à 6 personnes, au 06.31.69.09.35. Merci de me contacter entre 12h et 13h30 et après 17h30. Au plaisir de vous rencontrer et d'échanger sur la thématique. Prenez soin de vous. La praticienne naturopathe, Sabine.

RECHERCHE

Maison à louer, à Guissény, 3 chambres avec un bout de terrain pour cultiver un bout de jardin, un petit coin de paradis, peu énergivore et à l'abri des bruits si possible. Tél : 06 33 53 91 61.

TI AR VRO

Sortie BB Natur

Découvrir la musique du breton au contact de la nature, c'est ce que propose Marie aux tout-petits. Au fil des saisons, lectures, comptines et chansons rythment les activités : on touche, on écoute, on sent, on crée, on patouille ! Séance de 10h à 11h au parc de Kerlaouen à Lesneven. Tarif : 2€ par enfant, accompagné des parents, grands-parents ou assistante maternelle
Inscription au 07 44 58 08 28 ou buhezin.tiarvroleon@gmail.com
Le samedi 20 avril : Cuisine nature et patouille.

Atelier parent-enfant en breton

Après-midi de création d'un jeu de société pour jouer en breton à la maison, le samedi 20 avril de 14h à 16h à la salle N° 4 de la maison communale de Plouguerneau. Ouvert à tous les enfants à partir de 4 ans apprenant le breton accompagnés d'un adulte bretonnant ou non. 8€ par enfant ou 5€ par enfant de famille adhérente. Sur inscription buhezin.tiarvroleon@gmail.com - 07 44 58 08 28

RECYCLERIE LÉGENDR - LESNEVEN (5 rue Paul Gauguin, proximité déchetterie).

Opération exceptionnelle ce samedi 20 avril à la recyclerie Legend'r : un espace dédié à la puériculture et petite enfance sera proposé toute la journée au fond du magasin (de 10 h à 16 h 30).
Merci de bien vouloir noter que la recyclerie (magasin et dépôt) sera fermée à partir du samedi 27 avril au soir. Réouverture du dépôt (proche de la déchetterie) le mercredi 15 mai (13h30) et du magasin (ancienne caserne des pompiers) le samedi 18 mai (10h).

STAGES DE THÉÂTRE POUR ENFANTS EN BRETON ET EN FRANÇAIS À PLOUGUERNEAU

Ar Vro Bagan propose des stages de théâtre pour enfants de 6 à 12 ans, à Plouguerneau les 29 et 30 avril, 2 et 3 mai. Découvrir le théâtre en s'amusant ! Les participants apprendront à interpréter des rôles différents, jouer sur scène, travailler et s'amuser en groupe, exprimer des émotions, parler fort et distinctement, prendre confiance en soi... Ils interpréteront une pièce de théâtre qui sera jouée devant un public le vendredi 3 mai (familles, amis...).
Inscriptions et informations : 02 98 04 50 06 arvrobagan@orange.fr
<https://arvrobagan.bzh>. Tarif : 35€, adhésion à l'association 20€

AIDE AUX AIDANTS

Le groupe de parole pour les aidants, animé par une psychologue, est prolongé jusqu'à l'été, le vendredi après-midi au centre socioculturel de Lesneven. Les séances sont ouvertes aux personnes qui viennent en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir des tâches de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie. Les échanges permettent aux aidants de partager leurs ressentis, de se donner des conseils et d'avancer.

Les dates à retenir : 17 et 31 mai, 14 et 28 juin 2024 à partir de 14h, salle Guiquelleau. Inscription au 07 85 84 45 35.

RÉCITAL DE VIOLE DE GAMBE

Pièces de la période baroque d'Angleterre, de France et d'Allemagne, interprétées par Anne Sophie Eiselé. Première partie de 20mn par les stagiaires. Dimanche 5 mai à 17 h, à l'église Saint Brevalaire de Kerlouan. Proposé par CHMK : 06 50 85 32 40.

TWIRLING BATON LESNEVEN

Après-midi théâtre le dimanche 28 avril à 14h30 à l'Atelier - Lesneven. La Troupe de Plouédern "Trou de Mémoire" proposera la pièce "Ambroisine ne tourne pas rond". 6 € l'entrée, gratuit pour les - de 12 ans.

VIDE-GRENIERS

Dimanche 21 avril de 9h à 18h à Kerlouan organisé par l'association les amis du monde. Sur place nombreux exposants, crêpes, grillades, frites et buvette, fleurs. Inscriptions au 06 82 47 85 89 ou 06 86 25 74 19. Tarif vendeurs : 3€ le ml et 3€ le portant non fourni. Entrée : 1.50€ / gratuit moins de 12 ans.

Dimanche 28 avril de 9h à 17h à St Méen, organisé par le comité de jumelage. Tarifs vendeurs : 3,50 € la table de 1,20 m. Réservation au 02 98 83 62 21 (HR) ou par mail : jumelage.saintmeen@gmail.com. Entrée : 1,50 € (gratuit - 12 ans) Petite restauration sur place.

GRAND' FABRIQUE DE L'IMAGINAIRE

Projets participatif et créatif ouvert à tous dès 8 ans :

En attendant la vague

Ateliers vidéo, décoration, écriture, théâtre, collage en ville... (tous ou au choix), à Lesneven du 23 au 27 avril

Tous les après-midis, la compagnie Espèces d'Espaces et la compagnie Sumak, en résidence artistique pour une semaine sur le territoire, vous attendent à l'Atelier à Lesneven ! Venez prendre part à la fabrication et à la création du futur spectacle En attendant La Vague, qui sera présenté le 1er juin lors de La Grand' Fabrique de l'Imaginaire. Ils ont besoin de vous pour semer des rumeurs dans la ville et pour imaginer une scénographie à l'échelle de la commune.

NB. : dans le cadre de ce projet, nous recherchons des jeunes volontaires pour aller interviewer quelques résidents en EHPAD (les résidents sont déjà partants). Nous recherchons 3 jeunes pour chacun des 3 ateliers :

- mardi 23 avril de 14h à 15h30 sur Ty Maudez ;

- mercredi 24 avril de 10h à 11h30 sur le Cleusmeur ;

- jeudi 25 avril de 14h à 15h30 sur le Dorguen.

Plus d'infos et inscriptions : anne@cotedeslegendes.bzh - 02 29 61 13 60 - fabriquedimaginaire.bzh

ANIMATIONS À MENEHAM DU 22 AU 26 AVRIL :

- Balade ludique pour les 6-12 ans, lundi 22 avril

- Chasse au trésor pour les 3-8 ans, mardi 23 et jeudi 25 avril

- Jeu de piste "Archibald Percival" pour les 8-13 ans, mardi 23 et jeudi 25 avril

- Meneham by night, découverte du village à la nuit tombée, mardi 23 avril

- Dégustation gratuite de la conserverie artisanale AGDE, vendredi 26 avril

- Balade en calèche autour du village, vendredi 26 avril

Réservations sur meneham.bzh et dans les accueils de Tourisme Côte des Légendes.

LA CROIX-ROUGE RECRUTE

Devenez bénévole d'un jour pour être acteur de notre grande quête nationale des 25 et 26 mai. Une réunion d'information aura lieu le 3 mai à 20h15 au 4, place de l'Europe à Lesneven.

Pour vous remercier de votre participation, une formation de premier secours de niveau 1 (PSC1) vous sera offerte (valeur 60 €).

Renseignements si besoin au 06 08 40 63 19 après 20h.

CONCERT

Mercredi 1^{er} mai à 18h, concert d'ouverture des « Mercredis de la Chapelle Pol » à Plounéour-Brignogan-Plages. « Rappelle-toi ! » Cristine Merienne, harpe et voix - Hervé Lesvenan, piano. Programme : Barbara, J. Prévert, A. Kosma... Plein tarif : 10 €, Moins de 20 ans : 5 €, gratuit pour les moins de 12 ans. Réservations : festivalchappellepol.com - Offices de tourisme : tél 02 29 61 13 60 ; de 14h à 17h : Portes ouvertes à la chapelle Pol.



Compte-rendu succinct du conseil municipal du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.

CM/24-02001

INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Conformément à l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

Achat de matériel informatique pour la bibliothèque chez D-TEC pour 1 004,18 €

Mission phase 1, Office santé pour 2 400 €

Marché de réhabilitation salle Jean Fily, LE BOHEC Benoît pour 3 162,11 €

Baie de serveur + meuble chez D-TEC pour 1 818,34 €, soit un total de 8 364,63 €

CM/24-02002

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Madame Herveline CABON, adjointe en charge des familles et des solidarités, indique que par décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, le gouvernement a réformé l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Le but de cette réforme part du constat que l'extrême concentration du temps d'enseignement s'avère inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle encadre le rythme de l'enfant de la manière suivante : 24 h d'enseignement hebdomadaire réparties sur 9 demi-journées passant ainsi de 4 jours à 4,5 jours de classe avec priorité donnée au mercredi matin, 5h30 de classe maximum par jour, 3h30 de classe maximum par demi-journée, 1h30 minimum de pause méridienne, 180 jours de classe au lieu de 144 jours, 36h annuelles et par enseignant pour les activités pédagogiques complémentaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le renouvellement du PEDT pour une durée de trois années et autorise le maire à signer la PEDT.

CM/24-02003

CESSION D'UNE EMPRISE AU NOGUEL

Monsieur Jean-Louis BONDU, adjoint au maire, informe l'assemblée que le 29 janvier 2024, la commune a accompagné au Noguel, le cabinet de géomètre OLLIVIER et Monsieur Michel LE HIR afin de procéder à un bornage de ses propriétés, celui-ci ayant une proposition de cession de ses hangars au profit de M. Philippe LE HIR. Lors de cette visite contradictoire, il a été constaté l'emprise d'une plateforme en béton positionnée sur le domaine public communal, pour une contenance d'environ 38 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le déclassement de l'emprise du chemin communal ; valide la réalisation de l'enquête publique de ce délaissé communal afin de le faire entrer dans le domaine public privé ; autorise M. le maire à négocier avec M. Philippe LE HIR le prix de vente de la parcelle issue du déclassement du délaissé, d'une surface estimée à 38 m², autorise M. le maire à vendre à M. Philippe LE HIR la parcelle susmentionnée, les frais inhérents à la vente étant à la charge de l'acquéreur, autorise M. le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires.

CM/24-02004

BUDGET NOGUEL : Affectation de résultat – versement d'une avance remboursable

Monsieur le maire rappelle que selon l'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature M57, l'assemblée délibérante doit affecter le résultat de l'exercice de l'année précédente. L'affectation du résultat de fonctionnement doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de N-1. Ce besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser soit un besoin de 108 786,52 €.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 04/04/2024, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accorde une avance remboursable de 108 786,52 € du compte 276348 « avance remboursable » du budget principal au compte 168748 du budget du NOGUEL et de maintenir l'excédent 2023 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » soit 21 364,17 €.

CM/24-02005

BUDGET 2024 - LOTISSEMENT NOGUEL

Considérant l'avis favorable de la commission de finances réunie le 4 avril 2024, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose d'établir le budget prévisionnel du « lotissement du NOGUEL » comme suit :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 1 176 368,69 € pour un montant de dépenses de 1 158 957,53 €, la section de fonctionnement présente un suréquilibre de 17 411,16 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 991 573,04 €.

CM/24-02006

BUDGET COMMUNE : Affectation de résultats

Monsieur le maire, rappelle à l'assemblée que selon l'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature M57, l'assemblée délibérante doit affecter le résultat de l'exercice de l'année précédente. L'affectation du résultat de fonctionnement doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de N-1.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 04/04/2024, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, affecte au budget communal 2024, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 216 297,21 € et le solde de l'excédent 2023 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » soit 1 258 752,70 €.

CM/24-02007

FISCALITÉ 2024

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 04/04/2024, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe pour l'exercice 2024, le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 37,91 %, le taux de Taxe d'habitation à 17,13 %, et le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à 45,65 %.

CM/24-02008**NEUTRALISATION DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES**

Monsieur le maire rappelle que l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire. La neutralisation des amortissements permet par un jeu d'écriture comptable d'annuler l'impact des amortissements des subventions d'équipements versées afin notamment d'améliorer les marges financières en section de fonctionnement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de neutraliser les amortissements de subventions d'équipement versées, soit un montant de 7 690,00 € pour 2024.

CM/24-01009**BUDGET 2024 - COMMUNE**

Monsieur le maire, propose à l'assemblée, après examen favorable par la commission des Finances lors de sa séance du 4 avril 2024, d'établir le budget prévisionnel à l'équilibre comme suit : les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 3 206 007,76 € et les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 2 728 072,42 €. Unanimité.

Les principaux investissements sont l'avance remboursable pour la viabilisation de la 2^{ème} partie du lotissement du NOGUEL, le rachat de SKOL an AOD, les études nécessaires à la renaturation du site de SKOL an AOD, le rachat de la propriété SALOU, le remplacement de la tractopelle, les travaux de voirie, les travaux sur le littoral, la refonte lourde de la salle omnisports, le remplacement de chaudières, les travaux sur l'église, la mise aux normes de l'installation électrique du Centre Nautique et du poste SNSM, le remplacement des menuiseries sur le bloc sanitaire du camping.

CM/24-01010**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À FAMILLES RURALES de GUISSÉNY**

Monsieur le maire, rappelle que l'agrément de l'Association Familles Rurales de Guissény est à renouveler. Ce travail partenarial avec les collectivités voisines et la CAF se fera sur l'année 2024 pour une reconnaissance par la CAF pour une période de 5 ans allant de 2024 à 2028. Afin de ne pas rompre les activités et les services proposés à nos jeunes et moins jeunes, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 45 520 € à l'association Familles Rurales de Guissény pour l'année 2024.

CM/24-02011**DEMANDE DSIL 2024**

Monsieur le maire rappelle que, par délibération N° CM/22-0909 du 15 décembre 2022, le Conseil Municipal a validé la réhabilitation de la Salle Jean FILY. Afin de finaliser le plan de financement, il y a lieu de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) en faveur des territoires pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le plan de financement tel que présenté, valide la demande de financement pour un montant de 200 000 € au titre de la DSIL 2024 pour les travaux de rénovation lourde et de mise aux normes de la salle omnisports, autorise le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires.

CM/24-02012**MARCHÉ D'ACQUISITION D'UNE TRACTOPELLE**

Monsieur le maire indique qu'à la suite du vote du budget, il est nécessaire de lancer le marché pour l'acquisition d'une tractopelle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le maire à lancer la consultation pour l'acquisition d'une tractopelle, autorise le maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

CM/24-02013**EMBAUCHE AU SERVICE TECHNIQUE**

Après avoir évalué avec les animateurs du service technique les différentes missions, il est proposé de centrer l'activité du service sur l'entretien de la voirie : entretien des routes, entretien des chemins d'exploitations, curage des fossés et des accotements, pose de buses... ; les travaux sur les espaces verts : par la fauche, la plantation, la taille de haie... ; les travaux sur le littoral : pose de ganivelles, de panneaux, la sécurisation lors des aléas climatiques...

Pour les travaux de voirie, il est bien souvent nécessaire d'être 3 agents. Ces travaux représentent essentiellement pour l'élagage, 160 kms de route faite au broyeur d'accotement ; 120 kms pour le curage ; pour les eaux pluviales, les exutoires sont à traiter et les fossés à recalibrer ; les travaux de préparation et de finition lors des entretiens des routes confiés à des tiers.

Un agent du service technique ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est souhaitable de rechercher une personne pour qu'elle intègre l'équipe avant le départ de l'agent et ainsi pourvoir assurer le rôle de « second animateur » des services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à embaucher un agent confirmé au service technique.

CM/24-02014**PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE**

Monsieur le maire, expose que l'article L 827-9 du Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (Mutuelle santé) ainsi que les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (prévoyance) auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent dans les conditions définies aux articles L 827-10 et L 827-11 du Code général de la fonction publique.

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'un tel contrat au Centre de Gestion du Finistère afin de bénéficier notamment de l'effet de mutualisation ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, mandate le Centre de Gestion du Finistère pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives afin de lancer la consultation nécessaire à la conclusion d'une convention de participation en matière de prévoyance ; s'engage à communiquer au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs en cause ; prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Finistère.

Le compte rendu complet est disponible sur le site internet de la mairie ou sur demande par mail ou format papier.